



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.514/11

ONU 
programme pour
l'environnement



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

9 août 2021
Français
Original : Anglais

8^{ème} réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique

Vidéoconférence, 9 septembre 2021

Point 7 de l'ordre du jour : Politique relative aux données de l'IMAP

Éléments de la politique des données IMAP

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2021

Note du Secrétariat

Les Parties contractantes, avec la Décision IG.24/2 (COP 21, Naples, Italie, 2-5 décembre 2019), « Approuvent les principaux éléments et la Feuille de route pour la préparation d'une politique de gestion des données du PNUE/PAM, comme défini à l'Annexe II de la présente décision, et ont demandé au Secrétariat (CAR/INFO) d'élaborer cette politique en étroite collaboration avec les autres composantes du PAM et avec la pleine participation des Parties contractantes, et de la soumettre au Parties contractantes lors de leur 22ème Réunion (COP 22) ; »

Dans ce contexte, la politique des données du PAM a été élaborée et sera soumise à la prochaine COP22. Des annexes métriques spécifiques liées à tous les flux de données PNUE/PAM gérés par le CAR/INFO seront élaborées au cours du prochain exercice biennal et viendront compléter la politique générale des données du PAM.

Des annexes, relatives à la politique des données, spécifiques pour chaque flux de données seront élaborées par le CAR/INFO sous la coordination du Secrétariat et en étroite collaboration avec toutes les composantes pertinentes du PAM par le biais de discussions approfondies avec les Pays lors de réunions bilatérales prévues pour le prochain exercice biennal, en raison du retard causé par la pandémie de la COVID-19.

Il est essentiel que les Parties contractantes donnent la maxi disponibilité et priorité à la participation au processus de définition de la politique des données IMAP afin d'établir une gestion commune et efficace des données pour atteindre et partager la base de connaissances essentielle pour la mer Méditerranée et nécessaire pour le prochain QSR.

1. Éléments pour la politique des données IMAP

Compte tenu de l'élaboration de l'annexe spécifique sur la politique des données de l'IMAP, le présent document est proposé comme état d'avancement de son développement, y compris un recueil préliminaire des éléments discutés lors des réunions suivantes :

- Groupe de correspondance relatif à l'approche écosystémique sur la Surveillance (CORMON), la Biodiversité et la Pêche (Marseille, France, 12-13 février 2019) ;
- Groupe de correspondance relatif à l'approche écosystémique sur la Surveillance (CORMON) et la Pollution (Podgorica, Monténégro, 2-3 avril 2019) ;
- Groupe de correspondance relatif à l'approche écosystémique sur la Surveillance (CORMON) et les Déchets marins (Podgorica, Monténégro, 4-5 avril 2019) ;
- Groupe de correspondance relatif à l'approche écosystémique sur la Surveillance (CORMON), la Biodiversité et la Pêche (Rome, Italie, 21 mai 2019) ;
- Groupe de correspondance relatif à l'approche écosystémique sur la Surveillance (CORMON), la Côte et l'Hydrographie (Rome, Italie, 21-22 mai 2019) ;
- Quatorzième Réunion des Points Focaux du MED POL (Istanbul, Turquie, 27-29 mai 2019) ;
- Treizième Réunion des Points Focaux du REMPEC (La Valette, Malte 11-3 juin 2019) ;
- Quatorzième Réunion des Points Focaux thématiques du SPA/DB (Portorož, Slovénie, 18-21 juin 2019).
- Groupe de correspondance relatif à l'approche écosystémique intégrée sur la Surveillance (CORMON), vidéoconférence 1-3 décembre 2020.

1.2 Disponibilité des données IMAP

Un point de départ important est de se mettre d'accord sur les données qui doivent être considérées comme convenables pour les rapports IMAP de la façon suivante :

1.2.1 Phase d'essai des données

La contribution des Parties contractantes à la **phase de test** du Système d'Information Pilote IMAP a été de la plus haute importance et a permis de détecter et de régler les problèmes qui se sont présentés. Un outil supplémentaire et utile complétant le **Guide de l'utilisateur**, déjà développé pour la phase de test, a également été un atout pour la première élaboration d'un **Guide technique** par le CAR/INFO afin de soutenir les Parties contractantes dans le processus IMAP. Les deux lignes directrices peuvent être téléchargées sur <http://imappilot.info-rac.org/app/#/>.

Le premier appel IMAP est ouvert et comprend à la fois les nouvelles données de surveillance produites en **2020**, ainsi que les données de surveillance disponibles collectées **avant 2020**, si leur contenu est compatible avec le format requis par les normes de données et les dictionnaires de données respectifs adoptés pour les indicateurs communs de IMAP.

Le Système d'Information Pilote IMAP est prêt à recevoir des données passées et nouvelles. **Les fichiers test téléchargés doivent être contrôlés et validés par les Pays**. Pour éviter de nouveaux efforts et des répétitions, le CAR/INFO a besoin de la confirmation de la part des Parties contractantes sur la nature des données téléchargées lors de la phase de test. Les Parties contractantes doivent préciser laquelle des options suivantes est valable pour leurs ensembles de données :

1. Ce ne sont que des **données test qui ne doivent PAS être incluses** dans le Système d'Information Pilote IMAP ;
2. Il s'agit de **données officielles** envoyées avant le lancement de l'appel IMAP, **déjà validées et à considérer éligibles à l'inclusion** dans le cadre de la déclaration obligatoire.

Pour faciliter le travail des Parties contractantes le CAR/INFO a renommé les fichiers. Il est demandé aux Parties contractantes se connecter, via nom d'utilisateur et mot de passe, au Système d'Information Pilote IMAP à l'adresse <http://imappilot.info-rac.org/app/#/>, d'aller dans la section "Télécharger" et rechercher et vérifier le fichier appartenant à leur pays dont le nom commence par « TEST ».

- ✓ Si la bonne **option est 1**, la Partie contractante peut **supprimer** le fichier ;
- ✓ Si les données sont dans **l'option 2**, appuyer sur "Validation", en bas, si le fichier est dans le statut « **Conforme** »
- ✓ Si les données sont dans **l'option 2**, contacter le CAR/INFO si le fichier est dans le statut « **Non conforme** ».

Dans tous les cas, les Parties contractantes doivent envoyer un e-mail officiel au CAR/INFO (imap@info-rac.org) expliquant quels fichiers test doivent être acceptés et conservés et lesquels doivent être supprimés. **Les fichiers enregistrés seront renommés et intégrés** dans le système en tant que nouvelles données IMAP relatives à l'appel.

1.2.2 Migration des données du MED POL

La migration de la base de données du Système d'Information MED POL dans le Système d'Information IMAP a été réalisée avec succès par le CAR/INFO, en collaboration avec MED POL en 2020/2021, comme initialement proposé et confirmé lors de la réunion des Points Focaux du MED POL, à Rome, en Italie, les 29- 31 mai 2017.

Les données de surveillance des éléments nutritifs et des contaminants (sédiments et biote) signalées à l'aide des modèles de métadonnées du MED POL ont été migrées vers le nouveau système d'information IMAP en utilisant les normes de données adoptées pour les indicateurs communs IMAP 13 (Concentration de nutriments clés dans la colonne d'eau), 14 (Concentration de chlorophylle-a dans la colonne d'eau) et 17 (Concentration des principaux contaminants nocifs mesurée dans la matrice pertinente (biote, sédiments, eau de mer)).

Au total, **69 fichiers** ont été révisés et migrés, y compris une phase d'examen des données, en termes de formatage, d'alignement avec les dictionnaires de données, et des vérifications supplémentaires nécessaires pour rendre les fichiers conformes dans le système.

Les données de surveillance ont été fournies par les pays méditerranéens au cours des 15 dernières années de 2005 à 2015-2017 et incluent certains ensembles de données du Système d'Information du MED POL datant du début des années 1990, conformément au protocole LBS. L'ensemble des données est désormais disponible sur le Système d'Information IMAP dans un format standardisé et stocké sur une infrastructure capable de garantir son intégrité et sa préservation dans le temps.

Il est important de noter que **la collecte périodique des données de surveillance du MED POL fera partie de l'appel IMAP** à travers la communication pour les indicateurs communs IMAP pour l'OE5 et l'OE9 **qui remplaceront la transmission des données dans le Système d'Information du MED POL (qui n'est plus actif)** ou d'autres modes de transmission des données.

1.2.3 Ensembles de données des projets

Le manque de données de suivi conduit à explorer **d'autres sources possibles** pour combler les lacunes. Il appartient aux Parties contractantes **d'évaluer quelles autres sources sont disponibles et de les approuver** en tant qu'ensembles de données IMAP officiels.

Les critères de validation des autres ensembles de données disponibles doivent être définis par les Pays d'une manière commune et convenue afin d'éviter des ensembles de données incohérents dans IMAP. Dans ce contexte, **les projets** occupent une place pertinente et bien que leur utilisation soit autorisée, les règles suivantes doivent être appliquées :

- la **source du projet** doit toujours être indiquée dans les remarques ;
- les données de suivi liées aux projets doivent être collectées dans des fichiers distincts et ne pas être mélangées avec d'autres données de suivi produites par les programmes nationaux de suivi IMAP.

1.2.4 L'appel IMAP

Comme demandé par l'appel IMAP lancé en juin 2020, tous les utilisateurs IMAP doivent faire le maximum d'efforts pour transmettre les données dans le Système d'Information IMAP, également pour la publication du Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée (**MED QSR 2023**). Le Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée (ci-après QSR), qui vise à évaluer les principaux résultats concernant « l'état » du milieu marin, **s'appuiera principalement sur les indicateurs IMAP et sur les relatives données de suivi.**

Jusqu'à présent, quel que soit le statut (Brouillon, Conforme, Non conforme, Valide, Non valide, Publié), les Parties contractantes ont téléchargé un total de **84 fichiers** dans le Système d'Information IMAP.

Pour faciliter une réponse élevée à l'appel IMAP, le CAR/INFO, en étroite collaboration avec l'Unité de Coordination et les autres composants du PAM, assure un soutien constant et transversal pour la communication de tous les indicateurs communs IMAP à deux niveaux différents :

- soutenir chaque utilisateur IMAP pour les rapports sur les indicateurs communs via un **service d'assistance IMAP**
- soutenir chaque Partie contractante à travers des **réunions d'assistance et de formations bilatérales**

Le service d'assistance IMAP du CAR/INFO a fourni et a assuré un soutien technique continu aux Parties contractantes (PC) pour faciliter la compréhension, l'accès et l'utilisation du Système d'Information IMAP. Une assistance technique complète a été fournie dans le processus de remplissage des DS et de transmission des données.

En outre, au cours de l'exercice biennal 2020-2021, des **réunions bilatérales d'assistance et de formation** ont été organisées par le CAR/INFO en fonction de la disponibilité des Parties contractantes pour fournir par vidéoconférence une présentation organique et structurée pour le suivi de la communication des données, notamment :

- une image claire du Système d'Information IMAP et de ses fonctionnalités ;
- des explications spécifiques et un soutien pour la bonne compréhension des Normes des Données et comment les remplir ;
- un guide général sur la consultation des Dictionnaires de Données ;
- des informations sur les outils de support disponibles (vérification d'utilité et guide d'utilisation) ;
- un soutien pour fournir un état des lieux clair de la disponibilité des données de suivi dans les Pays ;
- soutien pour assurer la conformité des normes de données remplies ;
- des informations afin de compléter la liste des utilisateurs IMAP encore en attente dans certains Pays.

Afin de maximiser les bénéfices d'une réunion de Formation/Assistance, chaque pays doit :

- assurer la participation de tous les utilisateurs nationaux de l'IMAP ;
- avoir déjà essayé d'accéder et de travailler au sein du système ;

- avoir déjà effectué une vérification interne de toutes les données disponibles pour les rapports IMAP.

En outre, le CAR/INFO et les respectifs comptes d'assistance des Composantes du PAM, établis pendant la phase de test, restent actifs pour fournir un soutien total aux Parties contractantes :

- imap@info-rac.org pour tout problème d'accès, de téléchargement et des normes de données, toute difficulté que les utilisateurs peuvent rencontrer au cours du processus, y compris les éclaircissements et conseils sur le type de contenu demandé par le système ;
- pollmlitter_imap@info-rac.org pour fournir des éclaircissements et des conseils liés aux aspects scientifiques des informations demandées par le système de pollution et de déchets marins ;
- bio_imap@info-rac.org pour fournir des éclaircissements et des conseils relatifs aux aspects scientifiques des informations demandées par le système pour la biodiversité et les espèces non indigènes ;
- coasthydro_imap@info-rac.org pour fournir des éclaircissements et des conseils liés aux aspects scientifiques des informations demandées par le système pour le littoral et l'hydrographie.

1.3 Réseau d'utilisateurs de IMAP

Les profils d'utilisateurs des Parties contractantes ont été mis à jour et améliorés selon les conseils des Parties contractantes.

Le rôle des utilisateurs des Parties contractantes a été détaillé selon le tableau ci-dessous :

Les utilisateurs officiels de IMAP ont le devoir de télécharger, de valider et de publier officiellement les données de surveillance liées aux indicateurs communs IMAP, conformément aux trois niveaux de gestion des données suivants :

Niveau I – Téléchargement : utilisateurs téléchargeant le fichier de données de surveillance et effectuant le **contrôle de qualité relative à la conformité** - le système générera un fichier d'erreur si le fichier de données de surveillance n'est PAS conforme aux normes de données et aux dictionnaires de données.

Niveau II - Validation : utilisateurs réalisant le processus de contrôle qualité des données de surveillance – le système ne génère aucune sortie automatique. **La validation** confirme que tous les contrôles liés au contenu ont été passés avec succès.

Niveau III - Publication officielle : les utilisateurs publient officiellement les données de surveillance au niveau du pays en tant qu'étape finale. Les utilisateurs ont le devoir de confirmer **la publication officielle**.

La subdivision des utilisateurs à trois niveaux permet aux Parties contractantes de différencier le niveau de responsabilité selon l'organisation nationale interne sur la gestion des données.

Un exemple de structure possible pourrait être :

Niveau I : Institutions scientifiques responsables de la production et de l'élaboration des données (c'est-à-dire Instituts de surveillance et de recherche)

Niveau II : Institutions nationales chargées de la collecte et de la validation des données (c.-à-d. Agence Nationale de l'Environnement)

Niveau III : Entités nationales responsables de la publication officielle des données (c'est-à-dire le Point Focal National)

Néanmoins, les Parties contractantes peuvent décider de désigner **le même utilisateur aussi pour les 3 niveaux**.

Afin de maximiser les données de rapport au sein du Système d'Information IMAP, une intégration entre le réseau d'utilisateurs IMAP et les Points Focaux du CAR/INFO sera encouragée et facilitée.

Points Focaux du CAR/INFO :

- Agir comme facilitateurs auprès des utilisateurs IMAP et du CAR/INFO,
- Assurer la pleine collaboration de toutes les Institutions nationales pour les rapports IMAP ;
- Permettre le partage et l'échange de connaissances et d'informations à des fins de communication de données au sein du Système d'Information IMAP ;
- Fournir l'état d'avancement des rapports IMAP au niveau des Pays ;
- Fournir des suggestions et des observations pour améliorer les normes d'information.
- Coordonner la participation de tous les utilisateurs IMAP nationaux à la réunion IMAP d'assistance/de formation.

1.4 Prochaines étapes

Dans le cadre général de la Feuille de route convenue sur la politique de données du PAM et compte tenu des besoins, des capacités et des défis des pays causés par la récente pandémie de COVID-19, il est essentiel que le Secrétariat soit informé par chaque Pays des aspects suivants :

- ✓ l'état actuel sur la **disponibilité** des données de suivi pour IMAP;
- ✓ **tout retard** affectant le calendrier prévu pour la nomination des utilisateurs IMAP ou le téléchargement des données;
- ✓ les **sources** de données utilisées pour la communication des données de surveillance;
- ✓ toute **restriction** dans l'utilisation des données déclarées;
- ✓ achèvement de **la collecte de données** IMAP pour les **11 indicateurs communs IMAP sélectionnés** et compréhension claire des résultats des contrôles de qualité comme suit à partir du contrôle de conformité exécuté au sein du Système d'Information IMAP;
- ✓ préparation de la communication des nouveaux flux de données qui seront mis en œuvre avec l'achèvement du Système d'Information IMAP pour les **indicateurs communs IMAP restants**;
- ✓ publier **un ensemble de données validées accessibles au niveau régional** (chaque Partie contractante fournit des produits d'évaluation des données référées à son propre pays);
- ✓ accord avec les autres Parties contractantes sous la coordination du CAR/INFO et de l'Unité de Coordination (UC) sur **un niveau commun d'agrégation des données**, pour assurer une large visualisation dans la région méditerranéenne.